

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le gaspillage des millions. Le contribuable, conscient de son devoir civique, s'exécute de bonne grâce, mais l'Etat doit veiller à l'encourager ! — L'Emprunt. Un beau geste à généraliser. — La grève anglaise.

On demande aux français un effort considérable pour le relèvement du pays et de bonne grâce, le contribuable verse les formidables impôts votés par le Parlement. Il a conscience, en agissant ainsi, de remplir un simple devoir civique, mais il espère que les sacrifices sans cesse accrues qu'on lui demande constituent un revenu employé au mieux des intérêts de la nation.

Or, un incident qu'il faut retenir vient de se produire devant la commission des finances de la Chambre. Cette commission écoutait l'exposé que lui apportait le président du comité supérieur d'enquête institué par le gouvernement pour rechercher les économies réalisables. Il y eut quelque stupéfaction ; nous citons d'après le Temps :

« Les constatations faites par le comité supérieur d'enquête ont une telle gravité, elles dénotent un tel mépris des volontés du Parlement, que tout espoir de réformes administratives efficaces et d'économies sérieuses devrait être abandonné, si les fautes signalées demeuraient sans sanctions, et si d'énergiques mesures n'étaient pas prises pour en empêcher la prolongation.

Qu'a-t-il été dit au nom du comité supérieur d'enquête, par son président, M. Maurice Blach, procureur général près la Cour des comptes ? Ceci, notamment, à propos des comptes spéciaux du Trésor relatifs au ravitaillement, au charbon et à la flotte d'Etat : « Ces comptes ont été tenus sans comptabilité régulière, ni administrative, ni commerciale. On croit rêver, devant le désordre, l'arbitraire, les gaspillages occultes que fait entrevoir une pareille constatation.

Ainsi des mouvements formidables de millions, en matières ou en espèces, ont eu lieu, « sans comptabilité régulière ». Au point de vue administratif, rien qui puisse justifier des actes réellement accomplis. Au point de vue commercial, rien qui permette de savoir quelles opérations ont pu laisser des profits, lesquelles ont amené des déficits, comment il a été paré à ceux-ci, à l'aide de quels procédés et de quels virements telles ou telles insuffisances, tels ou tels abus ont été couverts ou voilés. »

La commission des finances portera sans doute la question à la Tribune afin que cet inqualifiable désordre reste sans lendemain.

Mais que pensera le pays de l'incurie et du gaspillage de l'administration ? On exige des petits commerçants, qui ont déjà bien du mal, souvent, à joindre les deux bouts, la tenue d'une comptabilité impeccable afin de permettre aux agents du fisc une vérification relative aux déclarations de revenus ou aux versements de la taxe sur le chiffre d'affaires. N'est-il pas scandaleux que l'Etat se montre rigoureux pour le commerce en pareille matière, quand lui-même laisse dépenser des millions sans comptabilité régulière ?

Qu'on demande un effort aux contribuables, c'est nécessaire ; mais, du moins, que ces contribuables aient l'assurance que l'argent versé n'est pas dilapidé ou gaspillé par des agents sans scrupule et qui paraissent jouir d'une étonnante impunité....

Demain s'ouvre l'Emprunt qui doit assurer le définitif relèvement économique de la France. Tous nos concitoyens entendront l'appel éloquent qui vient de leur être adressé et qui porte la signature du préfet, de l'évêque, des sénateurs, des députés, de tous les représentants et de nombreuses notabilités du Lot.

A ce sujet il est éditant de signaler un geste dont la portée mérite d'être notée : Le commerce parisien a décidé de réserver à l'Emprunt le montant total de ses recettes brutes de la journée du 25 novembre.

L'œuvre commentée d'une façon heureuse l'initiative louable du commerce parisien :

« Il était impossible d'affirmer de plus éclatante façon la solidarité des intérêts privés et de l'intérêt général.

Mieux placés que quiconque pour apprécier la situation économique réelle du pays, nos commerçants ont compris l'intime et indissoluble lien qui unit au crédit public le crédit privé.

Il est excellent que cette solidarité profonde ait été aussi solennellement reconnue. Elle est, à l'heure présente, une des bases fondamentales des harmonies économiques de la France. C'est une loi d'airain qui courbe sous son joug, qu'ils le veuillent ou non, tous les intérêts, tous les détenteurs de biens mobiliers ou immobiliers, industriels ou ruraux.

Par suite du régime monétaire auquel nous sommes soumis du fait des exigences de la guerre, la valeur des fortunes privées se mesure au baromètre de la valeur du crédit de l'Etat. C'est sur lui que repose le critérium de nos facultés de paiement, de relèvement et, disons-le franchement, de nos possibilités d'avenir et de restauration financière.

Le geste du commerce de Paris nous montre qu'une fois de plus la France industrielle et laborieuse a compris quelle devait être son attitude.

Elle a conscience de ses droits inextinguibles. Elle a enregistré avec quelque dédain l'attitude pitoyable des nations neutres à Bruxelles, pleurant sur les trésors amassés sur nos ruines et nos sacrifices. Elle se refuse encore à croire que ses grands alliés, moins éprouvés, se déroberont comme de vulgaires neutres. L'attitude de l'un d'eux la surprend péniblement... et c'est peut-être précisément parce que les délégués du commerce parisien ont senti dans le plus profond de leur être l'écho de ce sentiment général en France que, dans un bel élan, dans un de ces élans dont l'âme française a toujours le secret aux heures graves, ils ont fait ce geste qui est, à lui seul, un symbole et, dans son élégance, la plus cinglante des répliques. »

Souhaitons que le geste patriotique du commerce parisien soit suivi par le commerce de tout le pays. L'effort financier de la France doit s'intensifier pour continuer et achever l'œuvre de notre résurrection nationale. Aucun placement n'offre, d'ailleurs, d'aussi sérieuses garanties, puisqu'il est gagé par TOUTES nos richesses nationales.

Et à ceux qui, méfiants, — il y en a toujours ! — préféreraient garder leurs billets ou les utiliser en totalité dans des affaires privées, il nous suffit de poser une simple question : Si la France faisait faillite, que vaudraient vos billets ou vos affaires privées ? Au contraire, la France se relevant, la prospérité ne renaitra-t-elle pas partout ?

Qui donc, dans ces conditions, peut hésiter à faire son devoir patriotique ?

Contrairement aux avis optimistes de la dernière heure, la grève des mineurs anglais est un fait acquis. L'arrêt du travail est général dans tout le pays.

On affirme que le gouvernement, résolu à la lutte, a pris toutes les dispositions pour triompher des prétentions excessives des meneurs. Et comme cette grève est particulièrement impopulaire, il y a lieu de croire que le pays aidera puissamment le gouvernement dans sa résistance. Même chez les ouvriers qui, les premiers, vont souffrir de la grève, la fatigue sera rapide. Tout semble donc permettre de croire qu'en Angleterre, comme chez nous, les extrémistes s'apercevront qu'il y a des limites aux exigences et qu'il est parfois imprudent de trop tirer sur la corde. Mieux vaut, en effet, faire face à la crise que de céder constamment à la tyrannie des extrémistes qui finirait par conduire les pays de l'Europe à la ruine totale.

« L'opinion publique du monde entier, dit justement le Temps, sera avec le peuple anglais et son gouvernement dans la lutte qu'ils soutiennent contre ceux qui, au lendemain de la guerre, menacent le travail national dans son magnifique effort pour la restauration de la vie économique. Leur victoire est nécessaire au bon équilibre des forces sociales, sans lequel toute démocratie est vouée à la déchéance et à la destruction. »

A. C.

INFORMATIONS

Un colis contenant un million de roubles

Sur ordre du parquet de Lyon, la police a saisi, au bureau central, un colis postal expédié de Paris à une maison de commerce lyonnaise et contenant un million de roubles. Le précieux colis a été déposé provisoirement au greffe du tribunal.

Le destinataire a été convoqué par le juge d'instruction en vue de fournir des explications sur l'origine et les raisons de ce mystérieux envoi de monnaies russes.

Les mineurs anglais

D'une façon générale, on calcule que le nombre de chômeurs en Angleterre, y compris les grévistes, atteindra, à la fin de la première semaine, près de 2.500.000 travailleurs. Ce nombre ira ensuite en s'accroissant, si la grève continue, pour atteindre 8 millions à la fin de la quatrième semaine.

Un message de M. Lloyd George

Dans un message à la nation, M. Lloyd George déclare que le gouvernement a mis tout en œuvre afin de conjurer la calamité d'une grève charbonnière. Mais, en dépit des recommandations de leurs dirigeants les plus expérimentés, les mineurs ont opté pour la force afin de réaliser leurs desseins.

La nation s'élèvera par tous les moyens en son pouvoir contre de pareilles attaques, et ne doute pas un seul instant de l'issue finale de la lutte.

Nouveaux succès de Wrangel

Un radio de Sébastopol du 14 octobre annonce que dans la région de Marioupol, Tcharline, Volnovakha, des combats sont en cours contre les rouges, qui ont passé à l'offensive.

Sur la rive droite du Dnieper, notre offensive se poursuit avec succès. Nous avons occupé Nicopol et avons pris 3.000 prisonniers, 8 canons, 6 automobiles blindées et un train blindé.

Au nord-ouest de Tauride, nous avons remporté une importante victoire, ayant défait la 9^e, la 42^e division soviétique et la 2^e division des marins rouges. Nous avons capturé 4.000 prisonniers et 12 canons.

CHRONIQUE LOCALE AUTOUR DU CONSEIL

Le Conseil municipal organise des fêtes à l'occasion du 11 novembre, anniversaire de l'armistice. A cet effet, un programme de réjouissances publiques promet d'être attrayant, puisqu'une somme de 2000 francs a été votée, à l'unanimité, croyons-nous.

Le groupe socialiste du Conseil municipal a présenté quelques observations : si la fête doit avoir un caractère gouvernemental, a-t-il dit, il ne prendra pas part à la fête. Si elle a un caractère local, il y prendra part.

La fête étant célébrée dans toute la France, une cérémonie patriotique ayant lieu au Panthéon, présidée par le Président de la République, il semble bien que la fête aura un caractère gouvernemental.

Mais, d'autre part, la cérémonie du Panthéon étant un hommage suprême rendu à notre grand patriote Léon Gambetta, elle aura bien, pour nous, Cadurciens, un caractère local.

Au surplus, une fête organisée, même avec le programme de réjouissances ordinaires, retraites aux flambeaux, jeux divers, illuminations, feu d'artifice, bal, intéresse toujours les Cadurciens et donne des bénéfices au commerce de notre ville où se rendent de nombreux visiteurs.

C'est bien là un caractère mais surtout un intérêt local.

Cette année, Cahors n'a pas été gâté de fêtes.

L'anniversaire de l'armistice mérite donc d'être célébré avec éclat. Et tout le monde y participera.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme sont attribuées au soldat Bonfill Edouard, du 7^e d'infanterie.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Dulac Henri-Raymond : caporal courageux et dévoué. Mort pour la France, le 14 septembre 1914, des suites de blessures glorieusement reçues à son poste de combat, à la ferme des Grandes-Perthes. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Dennaud Pierre-Eugène : très bon et courageux soldat. A été grièvement blessé, le 26 septembre 1914, au cours d'une violente attaque ennemie, en Champagne. Mort pour la France. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Régiments Honorifiques

La médaille d'honneur pour services rendus à la Mutualité a été accordée aux personnes du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'or
M. Lherm Joseph-Thophile, administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Mayrinhaac-Lentour.

Médailles d'argent
M. Mashou Louis, administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Lunan.

M. Verdier Firmin, administrateur de la mutualité scolaire de Gourdon à Saint-Germain.

Médailles de bronze
M. Agard Pierre, secrétaire de la société de secours mutuels l'Union des travailleurs, à Espère.

M. Barriétié Michel, trésorier de section de la société de secours mutuels l'Orphelinat des sous-agents et ouvriers commissionnés des postes, télégraphes et téléphones, à Cahors.

M. Darnis Joseph, secrétaire de la société de secours mutuels de Gramat.

M. Laburthe Michel, sous-préfet de Figeac.

M. Mispuillieu Jacques, vice-président de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Cahors.

Mme veuve Valadié Méline, née Montagne, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon.

M. Vaysse Alphonse-Pierre, administrateur de la société de secours mutuels l'Union figeacoise, à Figeac.

Mentions honorables
Mme Albugues Jeanne, née Monrayssé, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon, à Saint-Germain.

M. Bassot Edouard, président de la société de secours mutuels les Prévoyants, à Montcuq.

M. Cazou Jean, secrétaire de la société de secours mutuels Saint-Louis, à Labastide-Murat.

M. Gary Paul, visiteur de la société de secours mutuels l'Union fraternelle, à Montcuq.

M. Gondal Antoine, vice-président de la société de secours mutuels Saint-Vincent-de-Paul, à Catus.

M. Matival Basile, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon.

M. Monpart Victor, secrétaire de la société de secours mutuels Saint-Jacques, à Salviac.

M. Parazines Louis-Jean-Henri, secrétaire trésorier de la société de secours mutuels La Solidarité, de l'imprimerie du « Journal du Lot », à Cahors.

M. Raynal Antoine, vice-président de la société de secours mutuels l'Union fraternelle, à Catus.

M. Delmas, l'actif député du Lot, a reçu la réponse suivante du ministre de la guerre relativement à la question qu'il lui avait posée au sujet des insoumis qui se trouvaient en Amérique, au moment de la déclaration de guerre.

Paris, le 15 octobre 1920.
Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les cas très nombreux des insoumis (Français qui, se trouvant en Amérique, se sont néanmoins pendant la guerre enrôlés dans l'Armée Américaine), qui sollicitent le bénéfice de l'amnistie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les insoumis français d'avant-guerre qui se sont enrôlés dans l'Armée Américaine et qui désirent faire régulariser leur situation, peuvent adresser leur demande par l'intermédiaire de leur Commandant de Bureau de Recrutement d'origine.

Sur le vu des pièces justificatives attestant qu'ils ont servi pendant la guerre, il leur sera fait application, le cas échéant, des services qu'ils ont accomplis dans l'Armée Alliée sont jugés suffisants, des dispositions de la Circulaire du 3 juin 1915 sur l'équivalence des services ainsi que de la loi d'amnistie.

Nombre de situations analogues ont été déjà régularisées.

BANQUE POPULAIRE

On annonce que M. Dou, Ingénieur en chef du Lot en retraite, est nommé directeur de la Banque Populaire du Lot et du Quercy.

Le traitement affecté à cette fonction serait fixé à 10.000 francs.

Question au ministre des finances

M. le prince Joachim Murat, député, demande à M. le ministre des finances s'il ne serait pas possible, à l'occasion du nouvel emprunt, d'accepter en paiement, dans une proportion à déterminer, les coupons de rentes russes des porteurs français et les marks que les anciens prisonniers français possèdent encore, ajoutant que cette mesure, si elle était adoptée, donnerait satisfaction à l'opinion publique et serait de nature à faire souscrire à l'emprunt les personnes désignées plus haut qui sont très hésitantes pour le moment.

Réponse. — La loi relative à l'emprunt 6 p. 100 ne contient aucune disposition permettant d'admettre en libération des souscriptions à cet emprunt soit des coupons de titres russes, soit des monnaies étrangères.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des chemins de fer a été attribuée à :

MM. Cambes (Jules), ex-mécanicien, à Saint-Denis près Martel ; 36 ans de services.

Cayssac (Félix), ex-sous-chef de brigade à Paris-les-Gagnac ; 38 ans de services.

Poinboeuf (Félix), chef de section principal à Cahors ; 31 ans de services.

Roumillac (Albert), ex-chauffeur à Saint-Denis près Martel ; 31 ans de services.

Souillac (Louis), cantonnier à Saint-Denis près Martel ; 34 ans de services.

Nos félicitations.

Mutations

M. Molard (P.-L.), sous-lieutenant du 7^e rég. d'infanterie, passe au 13^e rég. d'infanterie.

M. Pelletier (J.-F.), sous-lieutenant du 7^e rég. d'infanterie, passe au 67^e rég. d'infanterie.

M. Lhuillier (L.), sous-lieutenant du 7^e rég. d'infanterie, passe au 69^e rég. d'infanterie.

M. Magnard (M.-L.), sous-lieutenant du 7^e rég. d'infanterie, passe au 158^e rég. d'infanterie.

M. Abraham (G.), sous-lieutenant du 7^e rég. d'infanterie, passe au 170^e rég. d'infanterie.

M. de Buzetel, sous-lieutenant territorial au 7^e de passe au 20^e territorial.

M. Portenet, lieutenant au 7^e passe au 41^e territorial.

M. Delafay, lieutenant au 7^e passe au 29^e territorial.

Ecole de St-Maixent

M. Julien, aspirant au 7^e d'infanterie, est reçu à l'Ecole militaire d'infanterie de St-Maixent, avec le n° 112.

Congrès des syndicats d'initiative

Dimanche a été tenu à Cahors le Congrès de la Fédération des Syndicats d'initiative du Centre.

De nombreux délégués avaient répondu à l'appel des organisateurs. Les syndicats de Périgueux, de Brive, de la Dordogne, de Tulle, de Limoges, de Martel, de Gourdon, de St-Céré, de Livernon, de Luzech, de Figeac, de Puy-l'Évêque, de Rocamadour, d'Alvignac, de Lauzès étaient représentés.

Tous les délégués furent reçus par la municipalité de Cahors qui leur souhaita la bienvenue.

A midi, un banquet a réuni les délégués à l'Hotel des Ambassadeurs sous la présidence de M. Henri de Jouvanel. A ses côtés se trouvaient MM. de Monzie, Fontanilles, sénateurs, Cluzelaud, secrétaire général de la Fédération, Debai, trésorier, Grillon, préfet du Lot, Jardel, conseiller général, Veysières, inspecteur d'académie, etc., etc.

La presse régionale et locale était au grand complet. Le menu fut excellent. Les convives y firent honneur et ne manquèrent pas d'exprimer leur vive satisfaction à M. Monestier.

Au dessert, M. Orliac, Président du Syndicat d'initiative du Lot, a salué en ces termes les convives.

Messieurs, Au nom du Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy je vous adresse une cordiale bienvenue.

Vous êtes présents, parmi nous, M. le Préfet, prouve non seulement que les pouvoirs publics attachent enfin aux questions de tourisme l'intérêt qu'elles comportent, mais aussi qu'il vous restez, en même temps que chercheur patient et heureux, l'ami du Syndicat d'initiative.

Tout à l'heure, notre président M. de Jouvanel vous dira, avec une éloquence que je vous laisse le soin d'apprécier, quel rôle national doit jouer le tourisme.

Le succès sera d'autant plus assuré que nous aurons à la tête de nos groupements des hommes comme lui. Par votre large et haute conception des problèmes qui nous occupent, vous êtes, M. le Président, le véritable « animateur » de la Fédération.

Nous souhaitons et espérons qu'un champ d'action élargi vous permettra bientôt d'augmenter encore les services que vous rendez à notre cause.

Vous aurez à vos côtés, pour vous aider,

cet homme précieux, réalisateur, modeste et silencieux, travailleur acharné et apôtre enthousiaste, M. Cluzelaud, notre secrétaire général.

M. le Sénateur, M. le Maire, en votre double qualité de parlementaire et d'administrateur municipal, appuyés sur les nombreux amis que le tourisme compte à la Chambre et au Sénat, ainsi que dans les conseils municipaux, vous pouvez rendre à l'entreprise qui nous intéresse les plus éclatants services. Sur ce terrain vous trouverez unis des hommes qui, venus de tous les horizons de la politique et de la région, portent au cœur l'ardent amour de leur petite patrie. D'avance nous vous remercions de l'appui que nous sommes assurés de toujours trouver auprès de vous.

Il n'est pas possible qu'un jour prochain des résultats tangibles ne viennent couronner nos efforts et ceux de nos amis, qui dans le pays tout entier travaillent au même œuvre.

J'en trouve une preuve de plus dans l'empressement que nous avons tous mis à répondre à l'appel de votre bureau. Tous, conseillers généraux, délégués de syndicats, représentants de Chambre de Commerce, professeurs, industriels, commerçants ; sans souci de l'habond momentané de vos intérêts personnels, sans vous laisser arrêter par les inconvénients de voyages parfois difficiles, vous nous avez apporté le concours de vos intelligences, l'amitié de vos présences.

La route sera longue encore sans doute, mais la France aura un jour l'organisation touristique qu'elle mérite et que nous souhaitons.

D'autant qu'à nos côtés se trouve la Presse toute entière qui met à notre service sa grande et puissante voix.

Aussi je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte de saluer ici aujourd'hui les représentants les plus qualifiés de tous nos journaux régionaux et locaux, de leur dire combien nous leur sommes reconnaissants de leur aide précieuse et combien bien nous souhaitons que continue cette utile et féconde collaboration.

Messieurs, il manque, à notre réunion, une des plus marquantes figures du Tourisme régional.

Retenu par un deuil, M. Charles Lamy n'a pu assister à nos travaux et à notre banquet. Ce sera bien faiblement marquer notre respectueuse estime que de lui adresser l'expression et de nos condoléances et de nos regrets.

En votre nom, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. Charles Lamy, président d'honneur de la Fédération.

Des braves chaleureux saluent les paroles de M. Orliac.

M. Forot, Président du Syndicat d'initiative de Tulle, remercie au nom des délégués.

M. de Monzie prend la parole pour rendre hommage au dévouement du Président du Syndicat de Cahors, et pour l'assurer du concours entier de la municipalité dans son œuvre d'organisation si nécessaire du tourisme dans le Lot.

M. de Monzie est applaudi.

M. de Jouvanel remercie le Syndicat de Cahors de l'accueil si fraternel qu'il a réservé à lui et aux délégués.

Il sait les efforts que le Syndicat du Lot a fait pour arriver au beau résultat actuel : car il se souvient que quand M. Cluzelaud vint pour la première fois à Cahors pour organiser le Syndicat, celui-ci comptait un membre. Notons que c'était M. Eugène Grangé.

Aujourd'hui le Syndicat est en pleine activité et M. de Jouvanel dit éloquentement ce qui est à faire dans l'intérêt de nos régions pour le tourisme.

M. de Jouvanel est vivement applaudi, et au commandement de M. Cluzelaud, des bans et des doubles bans sont battus en l'honneur des orateurs.

Enfin, M. le docteur Dubuisson donne lecture d'une poésie.

Le banquet est terminé à 2 heures. Après le banquet, les convives se rendent à la Préfecture où doit avoir lieu le Congrès.

M. Orliac préside. C'est M. Armand Viré qui prend la parole.

M. Viré qui, comme on le sait, a doté notre département de deux merveilles, Padirac et Lacave, parle des Lot où de plus en plus nombreux les touristes devraient venir.

Le Syndicat d'initiative du Lot ne faillira pas à sa tâche et redoublera d'efforts pour faire comprendre à tous l'intérêt qu'il y a à faire connaître nos régions.

M. de Monzie parle aussi de la nécessité qu'il y a pour le syndicat d'attirer le plus grand nombre de visiteurs.

M. de Jouvanel clot le Congrès en prononçant un éloquent discours sur l'œuvre des Syndicats d'initiative.

Il dit l'intérêt patriotique qu'il y a à procéder à l'exploitation de nos richesses archéologiques et touristiques. Rien ne doit être négligé et l'on doit apporter dans cette exploitation de la méthode, de l'esprit de suite.

En quelques mots, M. Orliac remercie les orateurs et le public.

Le Congrès est terminé à 3 h. 3/4. Malheureusement la pluie tombe sur la ville et l'ascension du Mont St-Cyr qui avait été projetée ne peut avoir lieu.

Les Congressistes quittèrent notre ville enchantée de l'accueil qui leur avait été réservé. Pour notre part, nous remercions le Syndicat d'initiative et son actif président, M. Orliac, de leur aimable invitation et de leur cordiale réception.

Conseil municipal
Séance du 16 octobre 1920
Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir. La séance est ouverte à 8 heures 3/4 sous la présidence de M. de Monzie.

Il est tout d'abord question des fêtes du 11 novembre. Une commission examinera s'il y a lieu l'organisation d'une représentation au théâtre, à laquelle Mlle Cécile Sorel, de la Comédie Française prêterait son concours.

M. Holzer dit que le groupe socialiste refusera son concours à cette fête si elle a un caractère gouvernemental ; mais si elle n'a qu'un caractère local, ce concours est acquis.

Les ateliers de distillation seront installés au Vieux Palais.

Diverses demandes de subventions sont renvoyées à la Commission des finances.

Les habitants du quartier de la Halle demandent qu'une partie de cet établissement qui est occupé par le service du ravitaillement soit affecté à la vente des grains. On sait que le marché aux grains se tient actuellement sous la mairie. C'est disent les commerçants de la place de la Halle un préjudice considérable qui leur est porté.

Il est entendu que la question sera examinée et qu'on fera droit dans la mesure du possible à cette demande.

MM. Teyssières et Aguzou sont désignés pour faire partie d'une commission d'études électriques.

Avis favorable est donné à plusieurs demandes de soutien de famille, et à une demande de bourse à une école industrielle.

Le conseil municipal avait émis un vœu tendant à fixer les foires de Cahors les 1^{er} et 3^e samedi du mois. Le vœu a reçu un avis favorable du Conseil municipal. Mais le Conseil municipal de Limogne proteste contre cette fixation qui sera, dit-il, préjudiciable aux foires de Limogne.

M. Dulac est chargé de s'entendre avec le maire de Limogne.

Une somme de 2.000 francs est votée pour l'organisation des fêtes du 11 novembre.

Lecture du rapport relatif à la question du gaz est donnée. Nos lecteurs ont pu lire dans le Journal du Lot du 17 octobre, le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu à Rodez entre les représentants de la Compagnie du Gaz et ceux des villes tribulaires de cette Compagnie.

Pour Cahors le prix du gaz est fixé à dater du 1^{er} septembre 1920 à 0,67 le mètre cube jusqu'au 28 février 1921.

Au sujet de l'éclairage électrique de Cahors, il est peu probable que les travaux qui sont exécutés à l'usine de Mercuès soient terminés dans le courant de 1921.

M. Cambon donne lecture du rapport relatif à la demande d'indemnité de surveillance formée par les directrices des écoles publiques, indemnité touchée par le directeur de l'école de garçons.

M. Cambon reconnaît qu'on a eu tort de lui accorder cette indemnité, et propose le rejet de la demande des institutrices que toutefois il remercie d'avoir eu la pensée de verser cette indemnité à la Caisse des Ecoles.

Une demande d'augmentation de 2 francs par jour pour indemnité de vie chère est formée par les employés d'octroi. Cette demande est rejetée, mais le Conseil décide de répartir entre les employés 10 0/0 des recettes de l'octroi au-dessus de 170.000 fr.

Le Conseil décide de mettre à l'étude un projet de réorganisation du service de la police.

M. Gaget propose d'accepter l'offre faite par des propriétaires tendant à donner le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue allant de l'Avenue du Nord à la rue des Thermes, adopté.

Le contrat entre la ville et la Société d'affichage est prorogé.

Un rapport est lu au sujet des bourses Galdemar. Le Conseil décide qu'à l'avenir il ne sera accordé que des bourses d'externat, d'externat surveillé, avec abonnement aux livres.

Deux bourses sont accordées en faveur d'élèves du lycée de filles.

M. le Maire fait connaître au Conseil que la rentrée au lycée a été assurée par Mme l'Econome en l'absence de la nouvelle directrice, et il dit les regrets que le départ de Mlle Camus a soulevés.

Il parle de la création de l'Ecole primaire supérieure de garçons qui a été très appréciée et de la création de la Maison de l'Enfance qui pourrait être installée dans le local de l'infirmerie de la caserne Bessières.

En outre, il sera examiné avec le Conseil d'administration de l'Hôpital si on ne pourrait pas créer un établissement pour les orphelins du chemin de fer et des P. T. T. au Payrat.

Un avis favorable est donné à une pétition formée par des limonadiers de Cahors qui ont été classés par le fisc en 2^e catégorie, comme les principaux de Toulouse.

MM. Huard et Dulac sont désignés pour régler un litige qui existe entre l'octroi et MM. Dubernet et Païta au sujet du paiement des droits d'entrée du cuivre en barre.

Un vœu tendant à la création d'une section industrielle à l'Ecole supérieure de Cahors est votée.

M. Arnaudet demande au Conseil de faire procéder à des travaux de terrassement dans le cimetière de Lacapelle. Satisfaction lui sera donnée.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Journal renvoyé
Un « Journal du Lot » adressé à M. Clary chez Mme Bonnet aux Durands près Cahors, nous est retourné par la Poste avec cette mention : Inconnu aux Durands.

C'est le 3^e numéro qui nous est retourné. Prière à l'expéditeur de mettre une adresse plus exacte.

Match de foot-ball
Association Sportive P. O. Usselloise et Compound-Club Cadurcien font match nul par 1 but à 1.

C'est devant un public peu nombreux, par suite de la pluie persistante, que s'est déroulé le match Ussel-Cahors, en association. De nombreuses personnalités avaient tenu néanmoins à encourager de leur présence ce sport nouveau dans notre ville. Plusieurs sportswomen courageuses vinrent même embellir de leurs gracieuses toilettes les touches du terrain de Cahors et rendirent bien peu praticable par les mauvais temps.

Au début de la partie les équipiers de la Compound se montrèrent pleins d'ardeur, aussi le ballon vint frôler à plusieurs reprises les buts ussellois. Après un quart d'heure de jeu, sur une faute d'un avant bleu et rouge, le demi-centre cadurcien marque le but, Cahors, 1.

Les avant ussellois, tout d'abord surpris par ces attaques brusquées, se ressaisissent et réussissent à marquer à leur tour.

La mi-temps est sifflée sur ce résultat. Ussel, 1. Cahors, 1.

La deuxième mi-temps fut hachée par les coups de sifflet, parfois désordonnés, de l'arbitre. Elle n'apporta aucun changement au score par suite de la belle défense des lignes arrières de la Compound et des nombreuses fautes commises qui arrêtaient le jeu à tout instant.

La partie se terminera donc sur le même résultat. Match nul.

Ussel, 1 but, Cahors, 1 but.

Appréciation. L'équipe d'Ussel nous fit assister par moments à du joli jeu de passes longues très bien dirigées. Quoique jouant à dix, elle sut arrêter les nombreuses et vives attaques des avant rouge et noir.

Cette équipe est très homogène mais manque d'entraînement. A la Compound les belles passes furent rares, pourquoi?... Messieurs les cheminots ! Les avants, quelques jeunes, tirent vaillamment la partie; ils ont beaucoup à apprendre, surtout sur la tenue à la touche. Les demis et les lignes arrières montrèrent de la connaissance du jeu et de l'entraînement. A signaler tout particulièrement à la Compound : Brabant (avant centre); Coupy et Dujols, demis; Geronilles et Couderc, arrières. L'arbitrage de M. Larrazet, du 7^e R. I. fut impartial, mais quelque peu hésitant.

Le match retour doit se jouer à Ussel le 31 courant. Nos vœux accompagneront nos jeunes et vaillants cheminots cadurciens à quinquins conseillers d'intensifier leur entraînement afin de remporter, ce jour-là, une belle victoire.

Le 13 h. 30, en match d'ouverture, la Jeunesse Sportive Cadurcienne (équipe première), au cours d'une partie très amicale, battit par 1 but à zéro, les benjamins de la Compound (équipe deuxième) qui se défendirent vaillamment malgré leur infériorité numérique.

L'équipe première de la Jeunesse Sportive Cadurcienne était ainsi composée : Goal, Heilles; arrières, Gratadour, Bousquet; demis, Bonnet, Delgal, Verdier (cap.); avant, Célami, Couatillac, Delmas, Roubert, Miqué.

L'équipe seconde de la Compound ne joua qu'à dix; elle était ainsi composée : goal, Lacoste; arrières, Déjean, Tardieu; demis, Labat, Soulié, Griffoul; avant, Francoual, Reygnier, Vergnes, Ernast, Raynal.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Le goal en retraite.

Avis
Nous recevons la lettre suivante du Secrétaire du Syndicat des Négociants de Cahors et du Lot :

Des personnes étrangères à notre région, se présentant à domicile pour offrir de la draperie ou autres marchandises, le Syndicat des détaillants en tissus du Département du Lot croit devoir informer le public qu'aux conditions offertes les acheteurs ont toujours trouvés, dans l'importe quel magasin de la région, des articles d'aussi bonne qualité.

Soucieux de contribuer à enrayer la hausse toujours plus grande des marchandises, les négociants de la région se sont refusés à faire des approvisionnements supérieurs à leurs besoins, la spéculation et l'accaparement n'étant pas dans leurs propriétés. Ils ne sont point effrayés par la baisse, ils la souhaitent, au contraire, et ne la redoutent pas.

Veillez agréer, etc. Le Secrétaire.

Joli monde
Dimanche soir, une dispute éclata dans un débit de boissons entre des réfugiés, des belges et des jeunes gens de la ville.

Les réfugiés accusaient le nommé Malvie, terrassier, d'avoir volé de l'argent à un de leur compatriote. Malvie niait et aidé de ses copains Rigambert et Fourastié, il engagea la bataille au cours de laquelle Malvie s'arma d'un couteau.

Trois jeunes réfugiés furent blessés : Julien Hornaert et Alphonse Huighuebert, au visage, et Wilment à la main.

La bataille avait lieu sur la place de la République et ne prit fin qu'à l'arrivée de la police qui procéda à l'arrestation de Fourastié et de Rigambert.

Celui-ci fut trouvé porteur d'un revolver. Les deux camarades ont passé la nuit au violon. Notons que tous deux sont sortis de prison, il y a quelques semaines, et qu'ils ont été condamnés pour vols à la gare de Cahors, par le tribunal correctionnel qui les a fait bénéficier de la loi de sursis.

Quant à Malvie, il a été arrêté lundi soir. Le trio est écroué.

Probité
Dimanche, le jeune Barreau a trouvé sur la voie publique un bracelet d'une certaine valeur qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

Le bracelet appartenait à Mlle Euphrasie Imbert qui a vivement remercié l'honnête enfant.

Marché du travail
Voici la situation du marché du travail pendant la semaine du 4 au 9 octobre 1920 dans le Lot.

Nombre de placements à demeure : 5 hommes, 1 femme.

En extra : 3 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

Mouvement des vins
Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de septembre 1920 :

Quantités des vins enlevés des chais des récoltants : 11.984 hectol.

Antérieures : 144.102 hectol.

Total : 156.086 hectol.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 9.475 hectol.

Antérieures : 128.977 hectol.

Total : 128.452 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 3.963 hectol.

Cinéma-Théâtre
JEUDI 21 OCTOBRE
SOIRÉE DE GALA
La plus sensationnelle Révélation artistique de la saison
NAZIMOVA dans « l'OCCIDENT »

d'après la célèbre pièce de M. Henri Kistemaekers, « Plein air » « Comique » « Orchestre ».

AVIS DE DETTES
M. RUAMPS, 13, rue des Boulevards, ne paiera plus à partir de ce jour, les dettes contractées par son épouse, née MONTGURAL Francoise.

Figeac
Chambre de discipline des huissiers. — La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Figeac est ainsi composée pour l'année judiciaire 1920-1921 : Syndic, M. J. Nieucl judiciaire à Figeac ; Rapporteur, M. Boudet huissier à Livernon ; Secrétaire, M. Bessières huissier à Brélanoux ; Trésorier, M. Vaysettes huissier à Figeac ; et M. Gonillet, huissier à Lacapelle-Marival.

Cartes de pain. — Les bénéficiaires de cartes de pain à prix réduits sont invités à retirer leurs cartes à la Mairie à partir du 18 octobre.

Rubrique sportive. — Le temps n'a pas favorisé le match de dimanche qui mettait en présence « L'Avant Olympique de Viviez » et « Le Groupe Sportif de Figeac ».

Malgré la pluie, les spectateurs étaient venus en nombre au terrain de l'hospice où ils ont assisté à une belle partie de rugby. Le G. S. F. entraîné a marqué 4 essais dans la première mi-temps (Cavarrac 2, Rioux 1, Cazaillière 1).

Le Capitaine de la Maze, l'avant Cavarrac, d'un allant vraiment remarquable, furent les meilleurs.

Dans l'équipe de Viviez, l'arrière Paul fut parfait.

Rencontre des deux équipes, toute l'arbitrage impartial et compétent de M. Rouges, qui donna la victoire au G. S. F. par 12 à zéro.

Gourdon
Concours agricole du 9 octobre 1920. — La distribution des récompenses a eu lieu à 13 heures 1/2 sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Gourdon. Malgré la pluie persistante le public était assez nombreux autour de l'étréaste sur laquelle avaient pris place MM. Sudres Sous-Préfet, Fontanilles Sénateur, Davidou Maire de Gourdon, Lafon Directeur des Services Agricoles et les membres du Jury.

Avant la lecture du palmarès, des discours ont été prononcés par MM. Sudres, Fontanilles, et après la lecture du palmarès, M. Lafon a fait la critique du concours.

Grâce à la publicité et aussi à l'importance des primes offertes cette année aux lauréats de cette manifestation agricole le concours a été assez bien réussi.

Toutefois disons en passant que l'omission de se faire inscrire d'avance et de se conformer aux règlements et conditions générales des concours pour bon nombre d'intéressés, rend long et difficile le bon fonctionnement des opérations de classement, du pointage, de répartition des primes, etc., et comptons que ces oublis n'aient plus lieu à l'avenir.

ESPECE BOVINE. — *Taureaux étalons.*

M. Dubreton à Payrignac, 400 fr.; M. Cangardel à Marmignac, 350 fr.; M. Tréou à Lamothe-Cassel, 250 fr.; M. Liébas à Gourdon, 100 fr.; M. Boissy Jean à Loupiac, 100 fr.; M. Taillard Jean à Gourdon, 350 fr.; M. Liébas Jean au Nouallet, près Gourdon, 250 fr.; M. Mazet Antonin à Lagrave, près Gourdon, et M. Capelle Etienne à Carluet, 150 fr..

Vaches pleines ou suitées

ex-æquo : M. Boudoire Pierre à Payrignac, et M. Cangardel à Marmignac, 300 fr.; M. Salvat Louis à Lapeyrugue, 250 fr.; M. Besse Charles à Peyrilles, 200 fr.; M. Lescalié à Nadillac, de Lamothe-Fénelon, 150 fr.; M. Grégory Agapit de Masclat, 80 fr.; Mme Lagarde Marie à Bel-Air, près Gourdon, 60 fr.; M. Bullit Louis à Loupiac, 50 fr.; M. Janis près Gourdon, 40 fr.; M. Mougou à Souillaguet, 250 fr.; M. Tréou à Lamothe-Cassel, 200 fr.; M. Pradeyrol à Laumel, près Gourdon, 150 fr.; ex-æquo : M. Pouzols Antoine à Masclat, M. Moulins Jean, près Gourdon, M. Naysière à Lamadeleine, près Gourdon, 100 fr.; ex-æquo : M. Et. Jalme Clément à Masclat, M. Dubreton au Bouscot, près Gourdon, M. Lavergne Auguste au Vigan, 80 fr.; ex-æquo : M. Cayre Jean à Gourdon, M. Simon à Payrignac, 60 fr.; ex-æquo : M. Elie Madebos à Lamothe-Fénelon, M. Liébas au Nouallet, près Gourdon, M. Montcouité à Notre-Dame de Gourdon, M. Gouloumès à Gourdon, 50 fr.; ex-æquo : M. Delfau à Lamadeleine, près Gourdon, M. Jovion à Gourdon, M. Masclat à Gourdon, 20 fr.

ESPECE PORCINE. — *Verrats*

M. de Fontenilles à Souciac, 300 fr.; M. Fresquet à St-Cirq, 275 fr.; M. Capelle à Carluet, 175 fr.; M. Lavaysse Etienne à St-Cirq-Madelon, 100 fr.

Truies suitées

M. Thières Pierre à Revers, près Le Vigan, 250 fr.; M. Cabanis Jean à St-Romain, près Gourdon, 225 fr.; M. Daynac Paul à Gourdon, 200 fr.; M. de Camy au Vigan, 150 fr.; M. Traucou Jean à Gourdon, 100 fr.; M. Delfau à Gour-

don, 80 fr.; M. Pradeyrol à Laumel, près Gourdon, 50 fr.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

M. Teillard, propriétaire à Lestivime-Gourdon, 25 fr.; M. Salvat Louis à Lapeyrugue, près Gourdon, 15 fr.; Mme Lagarde Marie à Bel-Air (Gourdon), 15 fr.; M. Salvat Louis à Lapeyrugue (Gourdon), 20 fr.; M. Delfau à Lamadeleine (Gourdon), 15 fr.; M. Teillard Jean à Lestivime-Gourdon, 15 fr.

INSTRUMENTS ET OUTILLAGE
ARATOIRE

M. Meyzen à Gourdon, 200 fr. et une médaille d'argent avec diplôme ; M. Floirac à Gourdon, diplôme de médaille d'or ; M. Mayaudon à Gourdon, diplôme de médaille d'argent.

RECOMPENSES AUX OUVRIERS

M. Mougou, charbon, ouvrier de M. Floirac, 80 fr.

INSTRUMENTS DIVERS

M. Fleury à St-Alvère (Dordogne), diplôme de médaille de vermeil.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 50.

La grève des mineurs

De Londres : Rien n'est venu modifier la situation créée par la grève des mineurs. La journée d'hier a été marquée par de nombreuses réunions de groupements de travailleurs.

Les Times s'occupe longuement de la séance d'ouverture du Parlement et s'étend particulièrement sur la grève des mineurs et les effets désastreux que sa prolongation aurait. Le Parlement, dit ce journal, va se réunir aujourd'hui dans des circonstances particulièrement graves. Le charbon et l'Irlande sont les deux problèmes posés devant le gouvernement et la nation. Ces deux problèmes méritent d'être traités tout de suite, mais le plus pressant est celui du charbon.

Il n'est pas improbable que la discussion prenne toute la séance, le débat devant déterminer si le premier ministre interviendra.

L'état du maire de Cork

De Londres : Les journaux annoncent que l'état du lord-maire s'est aggravé. Il a contracté un rhume et les symptômes du scorbut auraient été constatés.

Pologne et Lithuanie

De Londres : Un télégramme de Varsovie annonce que les relations entre la Pologne et la Lithuanie sont rompues à la suite du silence gardé par la Pologne à la note envoyée par le gouvernement lithuanien au sujet de l'occupation de Vilna par le général Zeligowski.

La famine en Russie

De Stockholm : Les statistiques officielles bolchevistes annoncent que les stocks de blé pour l'hiver prochain atteignent 224 millions de pouds au lieu de 454 millions nécessaires.

Tous les journaux sont d'accord pour dire que la famine qui approche dépassera en horreur toutes les précédentes.

BULLETIN FINANCIER
Paris, le 18 Octobre 1920.

La séance satisfaisante de samedi dernier n'a pas eu de lendemain. Le marché est de nouveau irrégulier et agité. D'ailleurs le Stock-Exchange, mal impressionné par l'agitation ouvrière en Angleterre, nous envoie des cours faibles. Les changes se sont détendus, principalement la livre Sterling.

Nos rentes françaises sont fermes : 3 0/0 54,75, 5 0/0 86,37, 4 0/0 1917 et 1918 69,55 et 69,20, 5 0/0 amortissable 97,65, Crédit National ancien 474, nouveau 486.

Banques lourdes en clôture : Paris 1.585, Union Parisienne 1.108, Lyonnais 1.500.

Valuers de navigations irrégulières : Suez 6.050, Transatlantique 385, Maritime et Commerciale de France 810, Maritime Française 335, Pacifique 390, Armateurs Réunis 808.

Cuprifères lourdes : Rio 1.485, Tanguyanka 97.

Pétrolifères réalisées : Eagle 603, Shell 363, Royal Dutch 35.800, Omnium des Pétroles 1.960.

Industrielles russes assez résistantes : Bakou 3.715, Lianosoff 620, Platine 720, North Caucasian 99.

Diamantifères et mines d'or plus lourdes : de Beers 855, Jagersfontein 496, Crown Mines 130, Rand mines 442,50, Goldfields 67.

Cautchoutières faibles sur une nouvelle baisse de la matière première : Financière 199,50, Malacca 156.

SALTRATES
RODELL
POUR BAINS
CONTRE LES MAUX DE PIEDS
Si vous avez des cors ou durillons douloureux, si vous avez les pieds enflés et meurtris par la pression de la chaussure, ou si les pieds vous brûlent comme du feu par la marche ou la fatigue de longues stations debout, ne tardez pas plus longtemps à vous débarrasser de ces souffrances. Un simple bain de pied chaud dans lequel vous aurez dissous une poignée de Saltrates, vous apportera un soulagement immédiat et ce traitement si facile à suivre, ne manquera pas de vous guérir de vos maux de pieds une fois pour toutes !
Les Saltrates Rodell se trouvent à un prix modique dans toutes les Pharmacies.

ATTENTION !!!
LES SOIERIES LYONNAISES
SONT AU
8, RUE DU MARÉCHAL JOFFRE
Pour quelques jours seulement

A VENDRE
1 Soufflet de forge état neuf.
1 Refouleur.
1 Cintreuse.
4 Fortes roues avec essieux.
S'adresser au GARAGE DU NORD
4, rue des Cadourques (Cahors).

VENTE de 1/2 Muids
TOUTES FUTAILLES
TOUTES QUANTITÉS
Détail

Paul GINOULHAC
19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

—o— GRANDE —o—
TONNELLERIE
Téléphone 14-70 —o— 0— 0— 0— 0—
TOULOUSE

On demande
Pour un établissement de Cahors
Un Ménage

le mari jardinier, la femme cuisinière
URGENCE. S'adresser bureau journal.

PERDU sur la grande route Souillac-Cahors, chien cocker noir et blanc. Prière prévenir le propriétaire à l'adresse marquée sur le collier. Bonne récompense

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal
Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Marché de La Villette
18 Octobre 1920

ESPECES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.

Bœufs...					
Vaches...	4.924		4,40	4,20	3,50
Taureaux...					
Veaux...	1.794		5,50	5,25	4,75
Moutons...	14.086	1.045	5,75	5,50	5,00
Porcs...	3.871		7,80	7,50	7,20

OBSERVATIONS. — Vente facile sur les bœufs et les veaux, difficile sur les moutons, mauvaise sur les porcs.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

La neige sur les pas

DE
Henry BORDEAUX
De l'Académie Française

V

— Vous tenez leurs comptes. Ce n'est guère. Et, chaque fois, reste-t-il quelques jours ?

— Il repart le soir même.

— Le soir même ? C'est un mari dur. Mauvais signe, Mon cher Monestier, vous avez des chances. Et, d'ailleurs, qui a bu boire.

Mais la plaisanterie ne fut pas goûtée. Michel Monestier l'accueillit à sa manière qui grinçait : il n'avait pas voulu atteindre Mme Romenay dont il respectait la souffrance et le deuil autant que la récente vertu.

La récente vertu qu'il ne cessait de célébrer devant Manette dès qu'ils se trouvaient seuls ensemble...

Mme Romenay, un matin, prenant l'ascenseur pour descendre dans le hall, y rencontra Manette Durban qui habitait le même étage. Celle-ci, déjà, baissait sa voilette, quand Thérèse lui tendit la main. Ce fut un : « Oh ! madame », plein d'éton-

nement et de gratitude, comme si l'amour ne les avait pas courbées pareil